



Fédération Syndicaliste **FORCE OUVRIÈRE** de la communication

60 rue Vergniaud/75640 Paris CEDEX 13 • www.fo-com.com/sec.poste@fo-com.com

LA POSTE-CNSST

Déclaration préalable FO lors de la CNSST La Poste du 16 novembre 2018

Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Vous avez prévu de faire "un point sur la situation en Dordogne" aujourd'hui.

Sur ce sujet, FO a publié un communiqué de presse signé du secrétaire départemental de la Dordogne et le secrétaire général de notre fédération a écrit au président de La Poste.

FO n'a jamais "exploité" ces évènements dramatiques à des fins de récupération à visées idéologiques, d'audience voire électoraliste et ce n'est donc pas aujourd'hui que nous allons commencer.

C'est pourquoi, dans cette instance CNSST, nous n'évoquerons donc que la partie SST de ces drames.

FO tient tout d'abord à rappeler son positionnement général, maintes fois évoqué dans cette instance, face à ces évènements tragiques :

- Un CHSCT extraordinaire doit systématiquement être convoqué. Il doit être associé aux premières mesures de protection prises pour le personnel de l'établissement. Le président en prend l'initiative, sans attendre que 2 représentants du personnel en fassent la demande,
- Le CHSCT n'a pas pour mission de déterminer les responsabilités, d'autres instances en sont chargées. Le rôle du CHSCT est de contribuer à la préservation de la santé physique et mentale du personnel. On ne peut présumer avant les conclusions des enquêtes si les motivations pour passer à l'acte sont de nature personnelle ou professionnelle, c'est toujours une proportion des deux, le CHSCT ne traite que de l'aspect professionnel, quelque soit sa proportion. Une fois l'enquête paritaire du CHSCT réalisée ou l'expertise par un organisme agréé, la mission du CHSCT est de tirer les enseignements des dysfonctionnements éventuels et de préconiser les mesures adéquates en étant force de proposition afin d'éviter que cela ne se reproduise,
- Le CHSCT doit être systématiquement informé de chaque accident du travail,

D'après les premiers éléments qui nous sont remontés, nous constatons encore une fois le fonctionnement déplorable des CHSCT concernés.

Pour FO, les présidents, malgré les nombreuses formations qu'ils ont théoriquement suivies, ne sont pas à l'attendu de leurs attributions.

Il est dommage d'avoir à attendre la venue d'inspecteurs du travail pour qu'ils commencent à en prendre pleinement conscience.

Nous constatons aussi que tous les moyens ne sont pas donnés aux représentants du personnel pour exercer leur mandat, ne serait-ce que pour la prise des heures de délégation, sous menace d'avoir à provoquer de la sécabilité.

De plus, pour FO, il est temps que la direction de La Poste s'assure que les dérives managériales, la gestion des personnels éloignés du service, les interrogations et les requêtes écrites de ces agents soient bien identifiées et traitées dans des délais raisonnables, c'est à dire rapidement et complètement.

Quant aux réorganisations initiées, le temps et les moyens ne sont pas donnés pour que la transition soit effectuée de façon humainement et mentalement acceptable.
C'est la productivité, rien que la productivité...

Concernant les autres points à l'ordre du jour de cette réunion, FO, comme chaque année, salue le travail réalisé pour le rapport annuel d'activités de la médecine du travail de La Poste. Comme d'habitude, nous y retrouvons nos constats qui s'en trouvent confirmés.

Un point d'étape sur la démarche APALA est prévu lors de cette instance. Elle est souvent vécue comme intrusive par les agents. Il ne s'agit pas d'un outil de pression pour remettre les agents au travail par n'importe quel moyen, il est donc grand temps de former la ligne managériale sur ce domaine.

Le représentant FO.